



CARTE PASS « JEUNES » Règlement général

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Jeunes » (Elémentaire -Collège) il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier. **La Carte Pass « Jeunes »** est valable pour une période de **10 mois ou 3 trimestres**.

L'adhésion à la carte Pass « Jeunes » ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet auprès du secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement (Chèque à l'ordre de « Sports » ou Carte Bleue, directement sur place).

Pour un paiement au trimestre, l'adhésion est valable pour un des trois trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : du 05 septembre 2022 au 30 novembre 2022
- **Trimestre 2** : du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023
- **Trimestre 3** : du 1^{er} mars 2023 au 18 juin 2023

Pour un règlement à l'année, l'adhésion est valable du 05 septembre 2022 au 18 juin 2023.

Article 2 - TARIFS

Tarifs Carte Pass « Jeunes » (Elémentaires / Collège justifiant être domicilié à Vias) :

- ✧ 25 € le trimestre - Mercredi matin : de 10h à 12h « Multisports » - Elémentaires du CP au CM2
- ✧ 25 euros le trimestre - Mercredi après-midi : de 14h à 15h30 « Activité Raqball » - CM2 et Collégiens
- ✧ 60 € à l'année

Article 3 – CONDITIONS D'ADHÉSION ET DE PRATIQUE DES ACTIVITÉS

Pour participer aux activités proposées par la Carte Pass « Jeunes » il est impératif de s'inscrire au préalable, via une demande de dossier d'inscription auprès du service des Sports, par mail : servicedessports@villevias.fr ou en le retirant directement à la Halle des Sports « Jean Raynaud » - 22bis Avenue d'Agde - Vias.

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs. Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou animateurs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations

Article 4 - INTERDICTIONS

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc...) dans les locaux municipaux.

La pratique d'une activité sportive torse-nu est interdite.

Article 5 - ACTIVITÉS PROPOSÉES

Dans le cadre des activités extra-scolaires, les enfants peuvent quitter seuls les séances d'animation, si les parents les y ont autorisés. (A préciser dans le dossier d'inscription).

	Carte Pass « Jeunes » Gymnase
Mercredi de 10h00 à 12h00 (Gymnase)	Multisports (Élémentaires-du CP au CM2)
Mercredi de 14h00 à 15h30 (Gymnase)	Activité Raqball (CM2 & Collège)

Si votre enfant doit-être absent ou pour tout changement de n° de téléphone, d'adresse mail ou d'adresse postale merci de prévenir le Service des Sports par courriel à servicedessports@ville-vias.fr en indiquant les nom et prénom, la date d'absence, l'activité concernée et l'horaire ou les nouvelles coordonnées personnelles.